

Le Pays de La Meije

Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

La Grave et Villar D'Arène

COMPTE RENDU CONSEIL SYNDICAL DU 8 FEVRIER 2021

Présents : Olivier FONS, Stéphane FERRIER, Elodie LEFEBVRE, Jean-Pierre PIC, Sylvie MATHON, Michel GONNET, David LE GUEN, Béatrice ALBERT, Roland JACOB

Représenté : Philippe SIONNET représenté par Alain FAUST

Secrétaire de séance : David LE GUEN

Monsieur le Président demande à ce que soit rajoutés à l'ordre du jour les points suivants :

1. Projet scientifique et culturel
2. Indemnisation Président association Espace Nordique
3. Tableau des emplois et effectifs
4. Pas de tir ski de fond
5. Validation demandes de subventions document cerfa
6. Logiciel Horizon Cloud

Accord des membres du conseil.

ACQUISITION CHARGEUR

Monsieur Le Président propose que le conseil syndical entame une réflexion sur la modernisation du parc automobile de la collectivité et rappelle que le SIVOM se doit de le renouveler, en investissant dans des véhicules plus sûrs et plus propres.

L'objectif est à la fois la sécurité des agents en poste et de tendre vers des véhicules moins polluants et plus récents.

Il expose la nécessité de remplacer le chargeur existant, datant de 2003 et propose le plan de financement suivant :

Montant du projet : 96 820,00€ HT / 116 184,00€ TTC

DETR 29 046,00€ (30%)

REGION (FRAT) 29 046,00€ (30%)

DEPARTEMENT 19 364,00€ (20%)

Les membres du conseil approuvent l'acquisition d'un nouveau véhicule de type chargeur et le lancement du marché. Ils autorisent le Président à faire les demandes de subventions correspondantes.

BP 2021 DETAIL ARTICLE 6574
Subventions allouées par le SIVOM

Objet	budget N-1	Propositions du Président	Choix du Conseil Syndical
Office du tourisme	8 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Rencontres Haute Romanche	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Espace nordique du Pays de la Meije	200,00 €	200,00 €	200,00 €
DERBY	2 000,00 €	0,00 €	- €
Club des Sports <i>Subvention annuelle 5000 euros</i> <i>Subvention pan escalade 2600 euros</i>	7 600,00 €	7 600,00 €	7 600,00 €
SSIAD Oisans (ADMR)	460,00 €	460,00 €	460,00 €
Bibliothèque Al'pages	100,00 €	100,00 €	100,00 €
O. Messiaen	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Association vélo	300,00 €	0,00 €	- €
Amicale sapeurs pompiers	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Meidjo télémark	300,00 €	0,00 €	- €
Sou des écoles	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Comité régional ski	800,00 €	400,00 €	400,00 €
RASED	80,00 €	50,00 €	50,00 €
Club de montagne et d'escalade de la Meije	1 200,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
Les enseignes de la Meije	0,00 €	500,00 €	500,00 €
Les enseignes de Villar d'Arène	0,00 €	500,00 €	500,00 €
Association dénivelé positif	0,00 €	500,00 €	500,00 €
Association Amis de l'Eglise St Martin	0,00 €	0,00 €	- €
Association médecins 400€/mois	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €
Divers	510,00 €	500,00 €	500,00 €
TOTAL	35 800,00	28 660,00	28 660,00

Le versement des subventions est conditionné à la réalisation de la manifestation ou de l'évènement.

Pour 2022 : toutes les associations devront adresser au SIVOM leur bilan moral, bilan d'activité et présentation des comptes et faire une demande officielle (cerfa)

Budget de fonctionnement bibliothèque :

Il est décidé de reconduire le budget de fonctionnement de 2000€/an, 1 600€ pour l'acquisition d'ouvrages, abonnements... 400€ pour l'animation.

Budget de fonctionnement scolaire :

BUDGET ECOLE ANNEE 2021/2022

Pour mémoire budget précédent
alloué 2019/2020

23 500,00 €

Conseil Syndical du 19 juin 2018

BUDGET ALLOUE ANNEE 2020/2021	18 000,00 €
--------------------------------------	--------------------

délibération 16.2020 du 2/6/2020

PROPOSITION

15 000.00 €

RAPPEL

Le budget est à répartir librement par les enseignants(es) tant au niveau des classes que de l'objet (fournitures, transports, sorties...)

Une année sur deux, le SIVOM peut attribuer une subvention exceptionnelle pour une classe de mer, découverte, ...

Tout déficit de l'année N est reporté sur l'année N + 1. A contrario, un reliquat positif n'est pas reporté.

Le SIVOM tient une comptabilité analytique et peut transmettre, sur demande, un bilan des dépenses à tout moment de l'année aux enseignants(es).

Le téléphone, l'abonnement internet, les assurances, la location des photocopieurs, les pharmacies ne sont pas comptabilisés dans le budget des écoles.

Accord des membres du conseil. Cette décision concerne le budget scolaire 2021/2022

VOYAGE SCOLAIRE PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur Le Président présente aux membres du conseil le projet de voyage scolaire envisagé par les enseignantes du groupe scolaire pour les classes de CE2.CM1 et CM2.

Dates : 29 mars au 2 avril 2021

Lieu : St Michel l'Observatoire (04)

Coût : Séjour = 242.75€ TTC/jour, soit 6 797€ TTC

Transport = 1 700€ TTC

Il propose une participation des familles de 100€ par enfant. L'association Sou des écoles a fait savoir qu'elle était prête à financer les activités astronomiques.

Il propose donc le plan de financement suivant : coût total 8 497€

Parents 2 800€

Sous des écoles 2 106€

SIVOM 3 591€

Les membres du conseil approuvent ce plan de financement et remercient le Sou des écoles pour sa participation.

TRANSPORT SCOLAIRE : EXTENSION DU SERVICE

Le règlement du transport scolaire de la Région prévoit que le point de départ d'un circuit ne peut se faire qu'à partir du moment où 3 enfants minimum sont concernés.

Une famille du Chazelet a sollicité un arrêt de bus concernant un enfant. L'extension du service est possible mais à la charge de la collectivité.

A terme, plusieurs hameaux risquent d'être concernés par cette situation et une décision de principe devra être prise, ce qui est en jeu étant l'attractivité des villages et des hameaux.

Les membres du conseil donnent leur accord pour que le SIVOM prenne à sa charge, cette année, l'extension de service. Le montant total est estimé à 1500€, soit environ 620€ au prorata pour la fin d'année scolaire.

Dans le courant de l'année 2021, la communauté de commune du Briançonnais doit délibérer pour prendre la compétence mobilité. Le règlement du transport scolaire serait revu fin 2022. A suivre.

PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

Tout dossier de demande de financement dans le cadre des bibliothèques doit être inscrit dans le cadre d'un Projet Scientifique, Culturel, Educatif et social PSCES. Dans le cadre de la réorganisation des bibliothèques des deux communes, les élus proposent l'établissement d'un PSCES pour pouvoir entrer dans le dispositif et solliciter des aides en matière d'investissement : rénovation, mobilier, matériel informatique.

INDEMNITE REGISSEUR ASSOCIATION ESPACE NORDIQUE

Il est convenu, à l'unanimité, qu'une indemnité de 1500€/an sera versé au régisseur de l'association ENPM en reconnaissance de son investissement, jusque-là totalement bénévole, dans le fonctionnement du site : représentation de la collectivité, comptabilité, organisation du travail, coordination, animation...

TABLEAU DES EMPLOIS ET EFFECTIFS

Le tableau des emplois et effectifs est mis à jour sur certains temps de travail pour régulariser des situations existantes.

PAS DE TIR SKI DE FOND

Accord des élus pour la location de deux sets de tir laser de biathlon pour le ski de fond durant les vacances de février pour une somme totale de 1 250€. A terme cela permettrait, suite à ce test, d'envisager l'achat du matériel via le contrat station et plan de relance.

LOGICIEL HORIZON CLOUD

La gamme de logiciel Horizon online que le SIVOM a actuellement va cesser d'être développée à compter de fin 2022. Une nouvelle gamme va la remplacer : HORIZON/CLOUD ;

La somme correspondante sera inscrite au BP 2021 afin de pouvoir opérer en amont de la date butoir, le transfert des données, la formation.

AFFAIRES DIVERSES

Néant.